



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 31119

Texte de la question

M Jean Charroppin appelle l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation des entreprises frontalières qui éprouvent de réelles difficultés à recruter du personnel et dont l'avenir est menacé. En effet, un nombre important de travailleurs frontaliers perçoivent en Suisse des salaires plus importants (20 p 100, 30 p 100), ce qui ne les incite pas à rester en France. La question se pose notamment pour les travailleurs qualifiés : le seul fait d'attirer du personnel d'autres régions n'apporte pas de solution puisque, au bout de quelques mois de travail dans ces entreprises, celui-ci franchit aussi la frontière. Les seuls recours de ces entreprises consistent à recruter de la main-d'œuvre étrangère non admise en Suisse mais dont la qualification demeure aléatoire et engendre des problèmes de langue, ou d'abandonner des parts de marché à leurs concurrents. Sachant que les firmes suisses bénéficient d'une main-d'œuvre qualifiée qu'elles paient à son coût marginal, alors que les entreprises françaises supportent d'autres charges, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour rétablir un équilibre permettant de stimuler l'emploi à l'intérieur de nos frontières.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultés de recrutement des entreprises frontalières sont réelles mais devraient progressivement s'atténuer avec les progrès de la construction européenne, qui permettra, par la mise en œuvre d'une politique dynamique de l'emploi et de la formation des salariés français et européens, d'harmoniser les conditions de travail. Par ailleurs, le renforcement du franc par rapport aux autres monnaies devrait rendre moins attractives les conditions de rémunérations dans les pays voisins. En outre, les pouvoirs publics mettent en œuvre une politique active de formation des demandeurs d'emploi qui doit permettre, par un accroissement des qualifications, de réduire les dysfonctionnements locaux du marché du travail.

Données clés

Auteur : [M. Charroppin Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31119

Rubrique : Frontaliers

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3228